EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Objet : **concession de terrain dans le cimetière communal – « concession nouvelle »**

Concession n° 4/2024 N° du Plan 67 Cimetière D

Arrêté n° 6/2024

Le Maire de la commune de Gassin (Var), autorisé par délibération du Conseil Municipal n° 23/86 en date du 4 décembre 2023,

Vu le règlement intérieur du cimetière de la commune, adopté par délibération du Conseil Municipal n°12/07 en date du 23 février 2012,

Vu la demande présentée par Madame OURS Rosette, domicilié 170 Chemin de Salesse, 83580 GASSIN et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de Monsieur OURS Roger, au titre de concession Familiale.

A R R Ê T E

Article premier – Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé (concessionnaire) et à l'effet d'y fonder la sépulture indiquée ci-dessus une concession Trentenaire, à compter du 23 Février 2024, de type Enfeu.

Article deux – Cette concession est accordée à titre de « concession nouvelle ».

Article trois – La concession est accordée moyennant la somme totale de mille quatre vingt six euros et quatre-vingt seize centimes qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant chèque n° 04016538001 de la Banque Palatine de Nice au nom de Monsieur ou Madame OURS Roger.

Article quatre – Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait à Gassin, le 23 Février 2024

Le Maire,
Anne-Marie WANIART

MAIRIE DE GASSIN (Var) 83